

AVIS EXAMEN D'INITIATEUR

Session 2023

Le Comité Départemental du Loiret organise une session d'examen d'initiateur le :

25 juin 2023
Piscine de Saran

L'examen se déroulera de 8h30 à 19 heures (Horaires à moduler en fonction du nombre de candidats).

Les candidats qui souhaitent s'inscrire à cette session remplissent le formulaire d'inscription et constituent un dossier qu'ils envoient **avant le 10 juin 2023** à l'adresse suivante :

↳ Caroline LACHAUD – 521 Rue de la Chapelle – 45400 CHANTEAU

Constitution du dossier :

- ✓ Photocopie de la licence
- ✓ Photocopie recto verso de la carte de niveau FFESSM ou de la carte double face CMAS/FFESSM
- ✓ Photocopie de la carte du RIFA Plongée
- ✓ Photocopie du certificat médical en cours de validité (moins d'un an) – au format FFESSM (en téléchargement sur le site du CODEP)
- ✓ Chèque de 50 € à l'ordre de CODEP FFESSM 45 (le chèque est débité après l'examen).

Le jour de l'examen, le candidat devra présenter :

- ✓ **l'original** des pièces du dossier à savoir :
 - La licence en cours de validité
 - La carte FFESSM ou de la carte double face CMAS/FFESSM
 - La carte du RIFA Plongée
 - Le certificat médical (aucun candidat ne sera autorisé à réaliser les épreuves sans **l'original** de son certificat médical) – se référer au modèle de CACI disponible sur le site www.codep45.com
- ✓ Le carnet de plongées attestant des 12 plongées en autonomie (une plongée en autonomie suppose la signature d'un DP et les mentions claires de ses caractéristiques : profondeur, composition de la palanquée, etc.)
- ✓ Le passeport
- ✓ Le livret pédagogique correctement complété et validé par le tuteur qui autorise le candidat à se présenter et atteste l'avoir évalué.
- ✓ Une convocation sera transmise par mail 5 jours avant la date de l'examen (**aucun envoi postal**) à chaque candidat ayant fourni une adresse électronique.

Les TSI qui souhaiteraient participer à l'examen doivent se faire connaître au moment de l'inscription de leurs candidats (avant le 10/06/23) à caro.lachaud@orange.fr

Pour tout renseignement contacter : Caroline LACHAUD (06.09.82.22.05) mail : caro.lachaud@orange.fr

Une attention particulière est portée au livret pédagogique par le Président du jury et le Délégué de la CTR qui peuvent refuser un candidat n'ayant pas justifié sur son livret pédagogique des conditions minimales de déroulement de son stage en situation.



La Présidente de la Commission Technique CODEP 45 FFESSM
Caroline LACHAUD